

Note d'information préalable à l'inscription

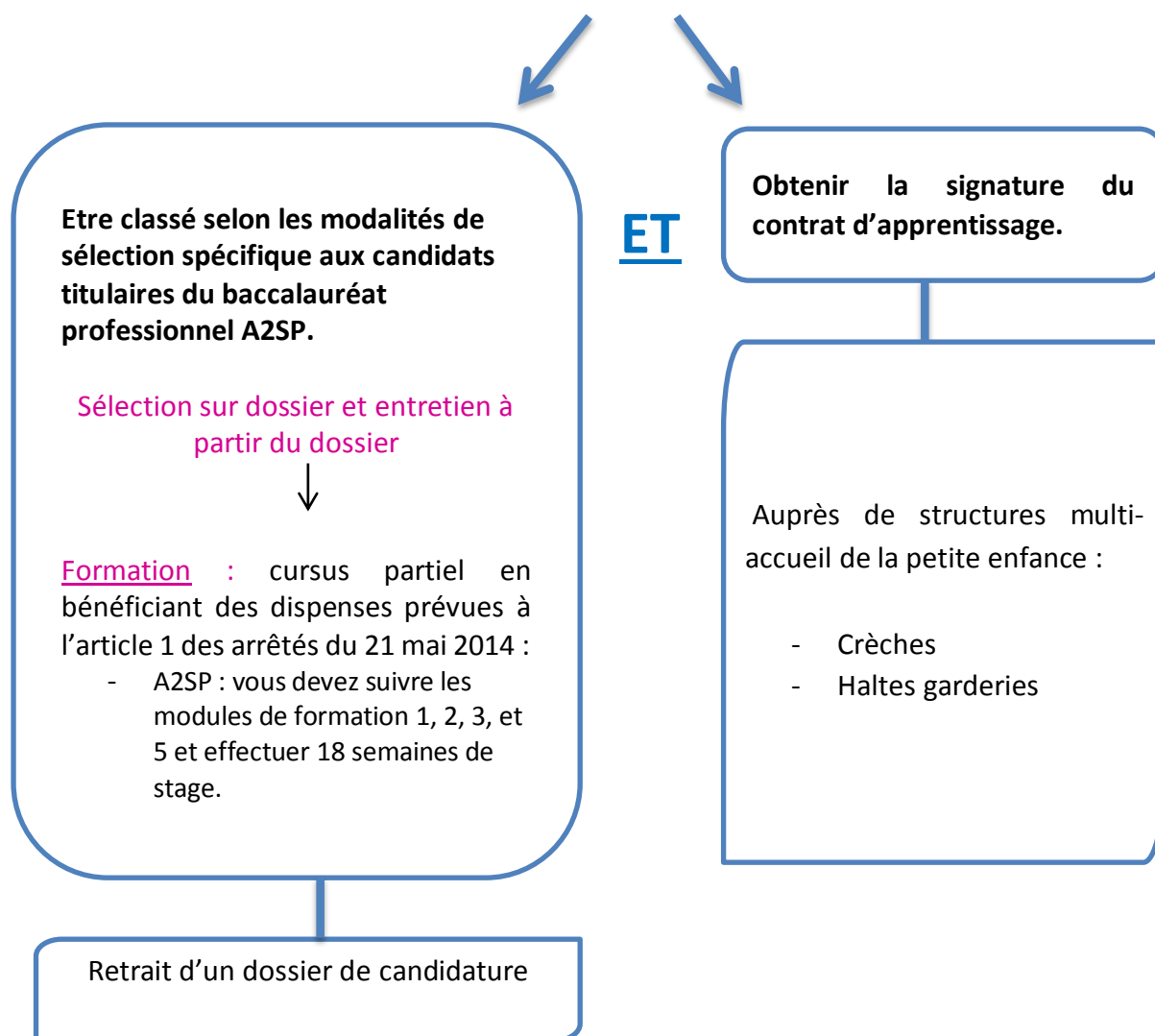
Si vous êtes

- **Candidat titulaire du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne » (A2SP)**
- **Candidat en classe de terminale A2SP**

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture :

Vous pouvez déposer votre dossier de candidature pour entrer en formation par apprentissage pour le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Votre entrée en formation est soumise à deux conditions :



13 places sont offertes pour le lycée Valentine Labbé